

TOUAX

Société en Commandite par Actions

Tour Franklin, 23ème étage
100-101 Terrasse Boieldieu
92042 La Défense Cedex

**Rapports des Commissaires aux comptes sur la
réduction de capital**

Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2017 – 6ème
résolution

RSM Paris
26, rue Cambacérés
75008 Paris

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

TOUAX

Société en Commandite par Actions

Tour Franklin, 23ème étage
100-101 Terrasse Boieldieu
92042 La Défense Cedex

Rapports des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital

Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2017 – 6ème résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société (la « Société ») et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil de Gérance vous propose de lui déléguer, pour une période de 24 mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 mai 2017

Les Commissaires aux comptes,

RSM Paris



Stéphane MARIE

Deloitte & Associés



Jean-François VIAT